

# Les dernières évolutions des régimes d'exonération des plus-values professionnelles

Dates et inscriptions sur : [www.afg-consultants.fr](http://www.afg-consultants.fr)

## Visioconférence - 1h30

Animée par Denis ROCHE en direct  
avec réponses aux questions



### I) Les aménagements liés à la loi de finances 2022

#### A) les changements relatifs à l'article 151 septies A CGI (départ à la retraite)

- 1) Cas des cessions de titres échelonnées
- 2) Condition tenant à la cessation des fonctions et au départ à la retraite du cédant
- 3) allongement temporaire du délai entre le départ à la retraite et la cession
- 4) la cession du fonds donné en location-gérance à un tiers devient possible

#### B) Les changements relatifs à l'article 238 quindecies CGI (cessions de fonds ou de branche complète d'activité)

- 1) Modification des seuils d'exonération
- 2) modification de l'assiette des biens pris en compte pour apprécier la valeur de transmission
- 3) respect de la règle des minimis

#### C) Le départ à la retraite d'un dirigeant (art. 150 0 D ter CGI)

- 1) Rappel du dispositif
- 2) Les apports de la loi de finances 2022 et ses derniers commentaires administratifs

### II) La jurisprudence récente en matière de plus-values professionnelles

#### A) Autour de l'article 151 septies du CGI

#### B) Autour de l'article 238 quindecies du CGI

#### C) Autour de l'article 151 septies A du CGI

*(Dernière mise à jour : décembre 2022)*